

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 24/07/2025 - 15982 - 2023 B 07150 - 982 149 924 - 3W



159552

**30 rue Daniel Panquin
95140 GARGES LES GONESSE**

RCS PONTOISE 982149924 (2023B07150)

COMPTES ANNUELS

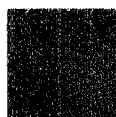
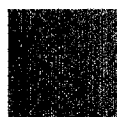
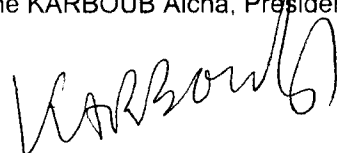
DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

KA

3W

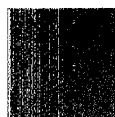
30 RUE DANIEL PANQUIN
95140 GARGES LES GONESSE

Certifie conforme à l'original,
Mme KARBOUB Aicha, Présidente



Etats Comptables et Fiscaux

31/12/2024



Bilan Simplifié

3W

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 23/06/25
Devise d'édition EURO

ACTIF	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Exercice précédent
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	240	120	120	
Immobilisations corporelles	2 791	362	2 429	
Immobilisations financières	600		600	
ACTIF IMMOBILISÉ	3 631	482	3 149	

Stocks de mat. premières et approv.				
Stocks de marchandises				
Avances et acompt. versés sur comm.				
Créances clients et comptes rattachés	360		360	
Autres créances	123		123	
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilité	7 819		7 819	
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	8 302		8 302	

TOTAL GÉNÉRAL	11 933	482	11 451	
----------------------	---------------	------------	---------------	--

PASSIF	Montant net	Exercice précédent
Capital social ou individuel	1 000	
Écarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	2 291	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	3 291	

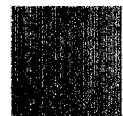
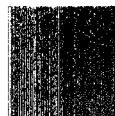
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
---	--

Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	692	
Dettes fiscales et sociales	7 468	
Comptes courants d'associés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
DETTES	8 160	

TOTAL GÉNÉRAL	11 451	
----------------------	---------------	--

1 < A

Annexe



Immobilisations - Amortissements

3W

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 23/06/25
Devise d'édition EURO

IMMOBILISATIONS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles		240		240
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles		2 791		2 791
Immobilisations financières		600		600
TOTAL GÉNÉRAL		3 631		3 631

AMORTISSEMENTS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles		120		120
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles		362		362
TOTAL GÉNÉRAL		482		482

1/CA

SAS 3W

Société par Actions Simplifiée

Au Capital de 1 000 Euros.

Siège Social : 30 rue Daniel Panquin 95140 GARGES LES GONESSE

RCS PONTOISE 982149924 (2023B07150)

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

L'an deux mille vingt cinq et le vingt juin à 15 heures, les associés de la société 3W, société par actions simplifiée au capital de 1 000 Euros, se sont réunis au siège social à « 30 rue Daniel Panquin » 95140 GARGES LES GONESSE, en assemblée ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

. Etaient présents :

- **Madame KARBOUB Aicha**
demeurant 30 rue Daniel Panquin 95140 GARGES LES GONESSE
Titulaire de 50 parts
- **Monsieur KARBOUB Fethi**
demeurant 35 rue des Doucettes 95140 GARGES LES GONESSE
Titulaire de 50 parts

L'assemblée est présidée par Madame KARBOUB Aicha, associé-présidente.

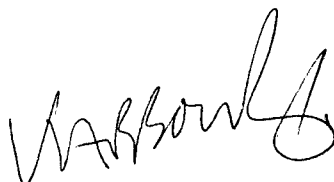
La présidence constate que les associés présents représentent la totalité des actions sociales et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions des articles des statuts.

La présidence dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- 1 - le rapport de gestion
- 2 - l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe
- 3 - le texte des résolutions proposées.

Elle rappelle que les documents prévus par la loi ont été adressés aux associés. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il n'a pas été dressé de feuille de présence, le présent procès-verbal signé des associés, devant en tenir lieu.



La présidence déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024
- Approbation de ces comptes et du rapport de gestion
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2024

Puis, lecture est donnée du rapport de gestion.

La discussion est ouverte. Après divers échanges de vues, les résolutions suivantes sont successivement mises en voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte à la présidence :

- de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectés et, notamment, de la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation ;

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve le rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils ont été présentés par la présidence et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat comptable bénéficiaire de 2 291 euro.

Elle décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- 100 Euros à la réserve légale
- 2 191 Euros en report à nouveau

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

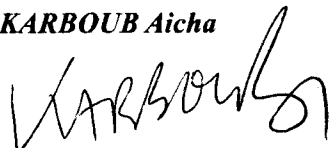
L'assemblée générale donne quitus entier au président pour l'exercice clos le 31/12/2024 pour l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé après lecture par tous les associés.

Monsieur KARBOUB Aicha



2 - RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE :

- Rapport de gestion de la présidence sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024,
- Approbation de ces comptes et de ce rapport,
- Affectation des exercices clos le 31/12/2024,
- Quitus à la présidence,
- Rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24/07/1966,
- Approbation desdits conventions,
- Questions diverses.

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions. nous espérons qu'elles auront votre agrément.

Compte tenu de nos explications et des documents qui vous sont présentés, nous vous demandons de bien vouloir approuver les décisions de votre présidence, les comptes et les résolutions qui vous seront présentés, donner quitus à la présidence et lui fournir, grâce à votre collaboration, les moyens de continuer son action, et ce, dans l'intérêt de la société.

Nous allons, à présent, vous donner lecture de notre rapport spéciale sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

La présidente,

Monsieur KARBOUB Aicha

